



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2024

Délibération 2024008

Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 30/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

EXTENSION DE LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) ANNÉE 2024 – PROGRAMME S

Par courrier de Madame La Préfète de Vaucluse en date du 28 décembre 2023, la collectivité a été informée de l'appel à projets 2024 du programme S au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

À ce titre, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse afin de financer des projets de vidéoprotection des voies publiques et des lieux ouverts au public à hauteur de 50 % au maximum.

Courthézon a pour projet l'extension de son système avec l'acquisition de 9 nouvelles caméras de vidéoprotection sur son territoire en vue d'assurer la sécurité des personnes, de prévenir les atteintes aux biens, de protéger les bâtiments publics et de prévenir le trafic de stupéfiants.

L'implantation dans les lieux publics est la suivante : Boulevard Victor Hugo (2 caméras), rond-point Victor Hugo (2 caméras), boulevard de la République (1 caméra), passerelle Piétonne boulevard Victor Hugo (1caméra), parking Victor Hugo (1caméra), place de l'église (1 caméra), boulevard Henri Fabre (1 caméra).

Le coût estimatif de l'opération est porté à 47 642,26 € HT comprenant l'acquisition, l'installation et le raccordement.



Pour rappel, par délibération 2023125 du 19/12/2023, le Conseil municipal sollicitait une aide de la Région Sud au titre du dispositif « Région Sure », concernant pour une partie l'extension du système de vidéoprotection (et pour une autre partie pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale).

Aussi, afin de conserver la part d'autofinancement qu'il incombe à la Commune de supporter, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière à hauteur de 30% du montant HT estimé soit 14 292,68 €, sur la base du plan de financement suivant :

VIDÉO PROTECTION	Montant HT sollicité	Taux
Préfecture de Vaucluse FIPDR 2024	14.292,68 €	30 %
Région Sud- REGION SURE 2024	23.821,13 €	50 %
Commune de Courthézon	9.528,45 €	20 %
TOTAL	47.642,26 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif 2024 du FIPDR,

Vu la délibération 2023125 du 19/12/2023,

Considérant la convention communale de coordination entre la police municipale de Courthézon et des forces de sécurité de l'État,

Considérant la nécessité d'étendre le système de vidéoprotection sur le territoire,

Considérant l'intérêt financier pour la Commune de Courthézon,

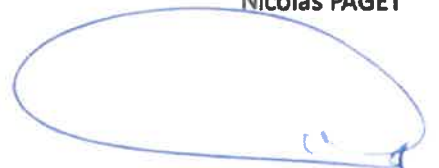
Le Conseil Municipal ayant oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'extension du système de vidéoprotection sur la commune,
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre du FIPDR 2024,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2024,
- **ATTESTE** que le projet n'a connu aucun commencement,
- **AUTORISE** le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint, à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.